

Groupe de Travail « postes adaptés » 18 mars 2016

Déclaration liminaire des représentants FO

Monsieur le Président,

Nous tenons tout d'abord à remercier les personnels pour la préparation et la transmission 8 jours avant des documents préparatoires à cette commission. Nous réitérons notre demande d'une mise à jour sous la forme d'un état après la rentrée scolaire 2016 de toutes les modifications apportées au projet que nous allons examiner aujourd'hui ainsi que des demandes postérieures à ce groupe de travail. Ces éventuelles modifications ont des conséquences sur les décisions prises au niveau des départements dans les CAPD, que ce soit pour les départs prioritaires en congé formation professionnelle ou pour les affectations. A ce titre, les élus du personnel ont droit à ces informations.

Force ouvrière alerte une nouvelle fois sur le nombre dérisoire d'équivalents temps-plein pour répondre à toutes demandes d'aménagement de postes concernant les collègues confrontés à un grave problème de santé. Le recteur a bloqué cette année encore à 44 équivalents temps-plein pour l'ensemble de l'académie malgré nos demandes au CTA et en audience sur les besoins en constante augmentation ces dernières années. 44 équivalents temps-plein pour satisfaire 228 demandes cette année, **c'est continuer à ne pas prendre en compte le nombre grandissant de collègues qui ont besoin d'un aménagement de poste dans cette académie**. C'est un fait, les moyens alloués restent constants alors que **le nombre de demandes a doublé en 5 ans !**

Force est de constater la dégradation des conditions de travail particulièrement sensible pour ces collègues en difficulté, avec notamment la contrainte d'un jour de travail supplémentaire en conséquence de la contre réforme des rythmes scolaires. Qui plus est, **les allègements horaires ou les aménagements de poste sont réduits depuis 3 ans de plus en plus souvent à 3 heures**, c'est-à-dire à un nombre d'heures amputées de moitié par rapport à la demande des collègues. Depuis 2 ans, **en conséquence de l'application de nouveaux rythmes scolaires, ces aménagements horaires sont souvent rabetés à nouveau** lorsque le temps d'une demi-journée scolaire de l'école où ils travaillent n'équivaut pas aux 3 heures accordées.

L'an dernier, en réponse à nos protestations, vous nous aviez répondu que ces heures « récupérées » seraient reventilées. A notre connaissance, cet engagement n'a pas été tenu. Nous demandons un état précis de ces heures et de leur utilisation.

A ce propos cette année, vous avez demandé aux collègues un complément d'information sur les horaires précis de l'école dans lesquelles ils exercent ; les représentants Force Ouvrière demandent que ces informations servent à répondre exactement aux besoins des collègues en termes d'heures attribuées et que le « reliquat » d'heures non utilisées soit effectivement utilisé.

Force Ouvrière revendique une véritable campagne de prise en charge des difficultés de santé des personnels par l'octroi des moyens pour répondre aux besoins réels de tous nos collègues examinés aujourd'hui. Il en va de la santé de ces collègues mais aussi du bon fonctionnement des écoles où ils exercent.

En particulier, Force ouvrière demande que soient utilisés tous les moyens de l'académie, notamment les postes qui ont « disparu », comme Force ouvrière en a fait la démonstration à monsieur le Recteur lors du CTA du 26 janvier dernier.